

Actualités du Prith

→ **Projet régional de santé 2018-2022 "Promouvoir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap"**

Les personnes handicapées ont droit et aspirent à un parcours de vie le plus autonome possible. Le virage vers une société inclusive est une priorité rappelée lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 19 mai 2016. Cette inclusion commence dès la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire et doit se poursuivre à l'âge adulte, dans l'emploi.



Aujourd'hui, près de 2,4 millions de personnes en âge de travailler déclarent avoir une reconnaissance administrative de handicap. Pour autant, les personnes handicapées, dont le taux de chômage est de 18%, soit près du double de l'ensemble de la population, présentent toujours des difficultés particulières d'insertion (âge élevé, plus faible niveau de formation...).

Plusieurs chantiers ont été engagés au niveau national en vue, d'une part, de rénover le secteur adapté (entreprises adaptées), protégé (ESAT) et de la réadaptation professionnelle et, d'autre part, d'accompagner l'insertion et le maintien en emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap.

L'objectif principal de cette politique publique est de favoriser la mise en place de parcours permettant l'accès et le maintien dans l'emploi dans le milieu ordinaire de travail des personnes handicapées, tout en répondant aux besoins spécifiques des personnes les plus en difficulté du fait de leur handicap en recourant également aux secteurs adapté ou protégé, appelés à se moderniser et à développer des passerelles vers les entreprises.

Retrouvez toutes les informations relatives au projet régional de santé 2018-2022 sur le site internet de [l'ARS Pays de la Loire](http://ars.paysdelaloire.fr) et notamment :

- Son orientation stratégique 3 "Promouvoir collectivement l'autonomie dans une société inclusive" intégrant un objectif visant à promouvoir l'accès à la scolarisation et à l'emploi des personnes en situation de handicap
- et le livret PRS intitulé "Insertion et parcours professionnels des personnes en situation de handicap".

[En savoir plus](#)

 → **Le handicap, parlons-en !**



L'Agefiph et Pôle emploi Pays de la Loire ont organisé, le 10 septembre 2018, un séminaire à destination des conseillers Entreprise de Pôle emploi afin de leur permettre de mieux valoriser les candidatures des personnes en situation de handicap auprès des entreprises.

Avant une présentation des aides de l'Agefiph et de l'offre de service entreprise de Cap emploi, Le Groupe JLO et "La belle boîte", sont intervenus pour explorer différentes thématiques liées au handicap :

- Comprendre la notion de situation de handicap
 - Maîtriser les grandes lignes du contexte légal
 - Connaître la diversité des handicaps
 - Identifier les acteurs internes et externes
 - Réfléchir aux comportements à adopter
- Prendre conscience des stéréotypes, et des faits qui s'y opposent Les échanges ont permis aux conseillers Pôle emploi de soulever les points sensibles et d'aider à l'analyse des problèmes rencontrés dans leurs relations avec les demandeurs d'emploi et les employeurs. Cette journée sera suivie d'un plan d'action Pôle emploi - Agefiph - Cap emploi en direction des entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations au profit des personnes en situation de handicap.

[En savoir plus](#)

→ Une nouvelle identité visuelle pour les Cap emploi - Sameth

Les personnes handicapées et les employeurs ont dorénavant un interlocuteur unique spécialisé pour les accompagner dans le développement de parcours professionnel et soutenir l'emploi des personnes handicapées. Les OPS qui assurent désormais les missions des Cap emploi et des Sameth disposent d'une nouvelle identité visuelle. Elle accompagne ces évolutions et souligne la spécificité de leur action tournée vers les personnes en situation de handicap et vers les employeurs. Cette nouvelle identité vise à améliorer la lisibilité et la visibilité de ces organismes avec notamment un nouveau logo, facile à lire et repérable dans l'espace public.

- Source : Agefiph -



[En savoir plus](#)

→ Pôle emploi et l'accompagnement des personnes en situation de handicap en difficulté dans leur recherche d'emploi

 L'agence Pôle emploi de Nantes nord met en place un accompagnement spécialisé auprès de demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Cet accompagnement, réalisé par l'APAJH 44 et Psy'Activ concernera 10 bénéficiaires de l'Allocation Adulte handicapé (AAH) et demandeurs d'emploi longue durée. Il s'agit de compléter le diagnostic qui a été fait par le conseiller Pôle emploi par une évaluation globale de la personne et de son environnement afin d'identifier les freins périphériques qui seront ensuite travaillés dans le cadre d'un accompagnement médico-social. L'objectif est double : pérenniser la situation de la personne et lui permettre de se concentrer sur son retour à l'emploi.

[En savoir plus](#)



→ Les prestations d'appuis spécifiques

Ce lundi 15 novembre, les nouvelles prestations d'appui spécifiques concernant le handicap psychique, le handicap mental et les troubles cognitifs sont déployées par l'Agefiph.



Les prestations d'appuis spécifiques mettent en oeuvre des expertises, des conseils ou des techniques / modes de compensation, pour répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne, dans des situations identifiées par les prescripteurs / référents de parcours évaluation diagnostic des capacités de la personne, validation du projet professionnel, formation, recherche / mise en oeuvre d'une solution de maintien, etc).

Après le 23 avril et le lancement des nouvelles aides Agefiph, il s'agit d'une nouvelle étape de la rénovation de l'offre de services de l'Agefiph. Cette rénovation s'inscrit dans le Plan Stratégique de l'Agefiph avec pour objectif de renforcer la sécurisation des parcours des personnes, et de rendre plus accessible l'offre d'intervention pour l'ensemble des partenaires et bénéficiaires...

[En savoir plus](#)

→ Pôle emploi Maine-et-Loire, une expérimentation d'accompagnement renforcé pour les personnes en situation de handicap



Les agences Pôle emploi de Saumur et Angers Europe sont les deux agences Pilotes du réseau "Renforcement Accompagnement Handicap" en Pays de la Loire. A ce titre, les personnes en situation de handicap de ces agences ont été regroupées dans des portefeuilles comprenant 55 à 75 % de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Des plans d'action ont été mis en place dans ces agences, tant sur la montée en compétences des conseillers dans le champ du handicap, que sur le développement des partenariats locaux avec les structures pouvant intervenir dans l'accompagnement de ce public. Les agences ont aussi la possibilité d'innover en organisant des actions en faveur de ce public.

[En savoir plus](#)

→ Nomination de Malika BOUCHEHIOUA, nouvelle Présidente de l'Agefiph



L'assemblée générale de l'Agefiph a élu sa nouvelle présidente et son nouveau bureau le mardi 11 septembre 2018. Malika BOUCHEHIOUA, (collège des employeurs, représentante du Medef), a été élue Présidente pour une durée de trois ans. Malika BOUCHEHIOUA, est Directrice des Ressources Humaines du groupe Derichebour.

Agenda

→ 22ème semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) 2018

Du 19 au 25 novembre 2018



Durant la 3ème semaine de Novembre aura lieu la SEEPH. Sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées aura lieu du 19 au 25 novembre 2018.

Cette année aura pour thématique principale **les femmes en situation de handicap et l'emploi**. Un point d'étape sur l'emploi accompagné, près d'un an après les premiers appels d'offre, ainsi que l'axe alternance et apprentissage seront également au centre des sujets abordés.

- Source : *Ladapt* -

Séminaire maintien dans l'emploi du Prith

→ Mayenne : mardi 4 décembre 2018

→ certaines dates (séminaires / forum / événements...) sont visibles directement sur le site du Prith Pays de la Loire www.prith-paysdelaloire.org Rubrique Agenda

Zoom sur...

→ Remise du rapport Cap 22, Comité d'action publique 2022



Lancé en octobre 2017 par le Premier ministre Edouard Philippe, ce programme a pour objectif de repenser le modèle de l'action publique en interrogeant en profondeur les métiers et les modes d'action publique au regard de la révolution numérique qui redéfinit les contours de notre société.

Remis au mois d'avril, vingt-deux propositions ont été formulées dont certaines concernent plus spécifiquement le public en situation de handicap.

Voici quelques exemples de propositions :

- Améliorer la qualité de service délivrée par les MDPH, en allégeant la charge administrative pour les usagers et les personnels et en renforçant l'accompagnement
- Créer un portail national pour améliorer l'information des personnes handicapées et de leur famille
- Adapter l'offre des établissements spécialisés pour proposer des solutions au plus proche des usagers

[En savoir plus](#)

→ Signature d'un accord sur l'emploi des travailleurs handicapés en intérim : Etat et Prism'emploi



Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, a signé le 20 septembre 2018, un engagement avec Prism'emploi afin de favoriser l'insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés via le secteur du travail temporaire.

Prism'emploi représente plus de 8 000 agences d'emploi réparties sur le territoire national. Cet engagement a pour finalité de contribuer à l'inclusion par l'emploi, à développer et renforcer les partenariats avec les OPS, l'Agefiph, les entreprises dans chaque région.

[En savoir plus](#)



Pour aller plus loin...

Chiffres clés 2018 de l'aide à l'autonomie

www.cnsa.fr/documentation/cnsa_18-05_chiffrescles_page_a_page_bd.pdf

Activités des MDPH en 2017

www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/lactivite-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees-en-2017

Rapport d'activité 2017 du FIPHFP

<https://fiphfp.publispeak.com/rapport-activite-2017/#page=1>

Actualités législatives et réglementaires

→ Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

La loi pour "La liberté de choisir son avenir professionnel" qui porte principalement les réformes de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'assurance chômage a été promulguée le 5 septembre 2018. Elle a été publiée au Journal officiel du 6 septembre 2018.

Les principales mesures de la loi :

- La monétisation du Compte Personnel de Formation (CPF)
- La reconfiguration du conseil en évolution professionnelle (CEP), dispensée par de nouveaux opérateurs sélectionnés par appel d'offres
- L'alternance : jusqu'à 30 ans
- La création d'une commission paritaire interprofessionnelle régionale agréée par l'Etat chargée de valider les demandes de CPF de transition
- Une responsabilité accrue des branches professionnelles en matière d'apprentissage
- Un nouvel établissement public, France compétences, sera chargé de la régulation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (suivi et évaluation de la qualité des actions de formation dispensées, observation des coûts et des niveaux de prise en charge des formations, actualisation du répertoire national des certifications professionnelles...)

[En savoir plus](#)

→ Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée - Rapport de Mme Charlotte Lecocq, août 2018

Le lundi 27 août, la députée Charlotte Lecocq a remis au Premier ministre un rapport intitulé "Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée".

Elle propose dans ce rapport de simplifier l'accès des employeurs aux différents acteurs de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels, en les réunissant dans une seule structure régionale et de proposer ainsi, "un guichet unique".

Celui-ci assurerait :

- Le suivi individuel obligatoire de l'état de santé des travailleurs
- Un accompagnement pluridisciplinaire en prévention des risques et de promotion de la santé au travail lorsque les entreprises n'ont pas la capacité de réaliser elles-mêmes ces actions
- L'aide au maintien dans l'emploi
- L'accès à un centre de ressources diffusant des outils et permettant la capitalisation de bonnes pratiques
- La formation des acteurs dans l'entreprise en prévention Le conseil aux entreprises.

[En savoir plus](#)

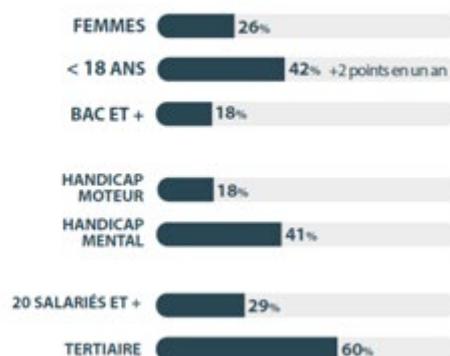
Le point en chiffres

En 2017, le nombre de contrats d'apprentissage a progressé de 2% en un an, pour les travailleurs handicapés comme pour le tout public.

Le nombre de contrats d'apprentissage aidés financièrement par l'Agefiph (2 467 en 2017, 0,9% du total) a augmenté de 26% par rapport à 2012 avec une hausse durant les trois premières années (2013-2014-2015) du plan de développement de l'alternance de l'Agefiph.



Caractéristiques des contrats d'apprentissage BOE (aidés financièrement par l'Agefiph)



Comparativement au tout public, les contrats d'apprentissage pour les travailleurs handicapés bénéficient davantage aux hommes (74%, +8 points) et à des personnes moins diplômées (18% ont un niveau de formation bac ou plus, contre 47% pour le tout public).

Concernant la taille des établissements pourvoyeurs de contrats d'apprentissage, si l'on enregistre une progression tendancielle des employeurs de 250 salariés et plus, les établissements de moins de 10 salariés restent majoritaires avec 60% des contrats.

[En savoir plus](#)

Afin d'accéder à l'espace privé du site www.prith-paysdelaloire.org, veuillez vous adresser à la coordination du PRITH en envoyant un mail à c-foucher@practhis.asso.fr pour obtenir un identifiant et un mot de passe.

www.prith-paysdelaloire.org



contact.prithpdl@practhis.asso.fr

[S'abonner à la newsletter du Prith Pays-de-la-Loire](#) / [Se désabonner](#)